

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMÉLIAN
EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2011**

JR/WCh

Le Conseil Municipal de Montmélian s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **jeudi 8 septembre 2011 à 18 heures 30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 –	15 –	22 – VITTON-MEA Emilie
2 – TALLIN Jacqueline	9 – RIBEYROLLES Alain	16 – CONAND Anne	23 – DIAS Susana
3 – PAVILLET Yves	10 – DUPRAZ Jacqueline	17 – PITTNER Franck	24 –
4 –	11 – VUILLARD Joël	18 – CROZET Irène	25 – COTTET Bernard
5 – BUISSON André	12 – MUZET André	19 –	26 –
6 – MUNIER Yannick	13 – BRUNET Didier	20 – HAND Fabrice	27 – BENERRADI Agnès
7 – NAJAR Gilbert	14 – COMPOIS Sylvie	21 –	

EXCUSEES : Magali GRANGEAT (pouvoir à Gilbert NAJAR), Véronique TROTTA (pouvoir à Yves PAVILLET, à partir de 19H), Joséphine ALEO (pouvoir à Anne CONAND), Maâmar KADDOUR (pouvoir à Irène CROZET), Saddock FETTAH (pouvoir à Emilie VITTON), Philippe SIMON (pouvoir à Agnès BENERRADI), Geneviève DUPOND (pouvoir à Bernard COTTET),

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Susana DIAS

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2011.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Arrivée de Susana DIAS à 18H40.

RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION « CIT'ERGIE » POUR LA PERIODE 2012-2015

Rapporteur : Joël VUILLARD

Départ de Véronique TROTTA à 19H

Par délibération du 9 juillet 2007, le Conseil Municipal a engagé la commune de Montmélian en vue de sa labellisation Cit'ergie et a dressé le programme d'actions 2008-2011.

La Commune a été labellisée fin 2007 et a engagé la réalisation de son programme d'actions. Au terme de la période quadriennale 2008-2011, la Ville de Montmélian sollicite le renouvellement de sa labellisation Cit'Ergie. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver les principes directeurs et le programme d'actions qui l'engageront et seront le fil conducteur de sa politique environnementale pour la période 2012-2015.

Une note synthétique relative aux principes directeurs de la politique environnementale de la commune, ainsi que le tableau des actions programmées sur la période 2012-2015 sont annexés à la présente délibération.

La Commission N°4 a examiné ces éléments lors de sa séance du 1^{er} septembre 2011 et a délivré un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins quatre abstentions (Philippe SIMON, Bernard COTTET, Geneviève DUPOND, Agnès BENERRADI) :

- **DEMANDE** le renouvellement du label Cit-Ergie
- **VALIDE** les principes directeurs et le programme d'actions pour la période 2012-2015

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2011 :

- ✓ Décision N° 36/2011 du 4 juillet 2011 relative à la vente de la concession N°446 au cimetière parc de la Peysse ;
- ✓ Décision N° 37/2011 du 11 juillet 2011 relative à la vente de la concession N°447 au cimetière parc de la Peysse ;
- ✓ Décision n°38/2011 du 12 juillet 2011 relative à la signature de contrats de cession du droit d'exploitation de spectacles pour la saison culturelle 2011-2012, pour les spectacles « William SHELLER piano solo » au prix de 17.000 €HT, « L'histoire du Tango d'Astor Piazzolla » au prix de 7.450 €HT, « Enzo Enzo Trio » au prix de 5.000 €HT ;
- ✓ Décision n°39/2011 du 12 juillet 2011 relative à la signature d'un bail de location d'un appartement, sis Groupe scolaire Pillet Will ;
- ✓ Décision n°40/2011 du 18 juillet 2011 relative à la signature d'un avenant au bail de location de locaux à usage de bureaux sis centre administratif - place Albert Serraz, conclu le 26 juin 2008 avec la Communauté de Communes du Pays de Montmélian ;
- ✓ Décision n°41/2011 du 21 juillet 2011 relative à la signature d'un marché de service pour l'élaboration d'une étude de positionnement touristique, conclu avec le bureau d'études ORGALIS, sis Alpespace - 73800 FRANCIN pour un montant de 17.490 €HT ;
- ✓ Décision n°42/2011 du 21 juillet 2011 relative à la signature d'un marché de service pour l'élaboration d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal, conclu avec le bureau d'études SARL CLIMATICS, sis 74210 FAVERGES pour un montant de 17.100 €HT ;
- ✓ Décision n°43/2011 du 22 juillet 2011 relative à la signature de contrats de cession du droit d'exploitation de spectacles pour la saison culturelle 2011-2012, pour les spectacles « STARMANIA dans les rues de Monopolis » au prix de 600 € nets de taxes, « Mado fait son show » au prix de 14.720 €HT ;
- ✓ Décision n°44/2011 du 22 juillet 2011 relative à la signature d'un bail de location d'un appartement, sis Groupe scolaire Pillet Will ;

- ✓ Décision n°45/2011 du 25 juillet 2011 portant précisions sur le paiement par carte bancaire pour la régie de recettes du service Education Jeunesse ;
- ✓ Décision n°46/2011 du 25 juillet 2011 portant précisions sur le paiement par carte bancaire pour la régie de recettes pour l'organisation de spectacles à l'Espace François Mitterrand ;
- ✓ Décision n°47/2011 du 25 juillet 2011 portant précisions sur le paiement par carte bancaire pour la régie de recettes auprès de la médiathèque Victor Hugo et du Musée Régional de la Vigne et du Vin ;
- ✓ Décision n°48/2011 du 5 août 2011 relative à la création de nouveaux tarifs pour la boutique du Musée Régional de la Vigne et du Vin ;
- ✓ Décision n°49/2011 du 25 août 2011 relative à la création d'un nouveau tarif pour la régie de recettes du service Education Jeunesse ;
- ✓ Décision n°50/2011 du 29 août 2011 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes pour la perception des droits de place, de marchés et de stationnement ;
- ✓ Décision n° 51/2011 du 30 août 2011 relative à la signature d'un marché de travaux à procédure adaptée pour l'aménagement d'une piste cyclable rue Eugène Berthier, conclu avec l'entreprise EIFFAGE SAVOIE LEMAN - 73420 VOGLANS, pour un montant de 37.794,35 € HT ;
- ✓ Décision n°52/2011 du 30 août 2011 modifiant le tarif des droits de place pour la foire de Qu'Ara Bara.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La Secrétaire

Le Maire,

Susana DIAS

Béatrice SANTAIS